



" DEMANDE DE DISPENSE DES COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE "

Attention : "Dispenses EPS" ≠ "Dispositif Sport-Art-Etudes (SAE)"
les conditions et formulaires diffèrent – consulter le site
Dispenses EPS <https://www.ge.ch/demander-dispense-cours-education-physique>
SAE sous <https://www.ge.ch/sport-art-etudes>

INFORMATION

AUX ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II

QUI PRATIQUENT UN SPORT DE COMPETITION (NIVEAU REGIONAL OU NATIONAL),
LA DANSE OU LES ARTS DU CIRQUE (NIVEAU PREPROFESSIONNEL)

Si vous souhaitez obtenir une dispense des cours d'éducation physique pour l'année scolaire **2022-2023** en tant que sportive/sportif de compétition, danseuse/danseur ou artiste de cirque

➤ **L'ensemble de la documentation est disponible**
(formulaires, conditions et processus)
à l'adresse suivante :

<https://www.ge.ch/demander-dispense-cours-education-physique>

Si et seulement si vous répondez aux critères définis, vous pouvez compléter le formulaire en ligne dans le délai fixé ci-dessous, en joignant tous les justificatifs requis selon les informations indiquées dans les conditions d'octroi.

➤ **Le délai de dépôt de votre dossier "demande de dispense EPS 22-23" est fixé au**
AU VENDREDI 09 SEPTEMBRE 2022